

La Délégation des Barreaux de France représente les avocats français à Bruxelles (Conseil National des Barreaux, Conférence des Bâtonniers et Barreau de Paris). Elle a pour mission d'informer les avocats français sur l'actualité européenne et de leur apporter un soutien dans leurs recherches et consultations. Pour plus d'informations : [www.dbfbruxelles.eu](http://www.dbfbruxelles.eu)

## Sommaire

[Agriculture](#)

[Concurrence](#)

[Consommation](#)

[Douanes](#)

[Environnement](#)

[Institutions](#)

[Marché intérieur](#)

[Profession](#)

[Recherche](#)

[Régions](#)

[Santé](#)

[Social](#)

[Sociétés](#)

[Transports](#)

[Nos manifestations](#)

[Autres manifestations](#)

[Appels d'offres](#)

## BREVES DE LA SEMAINE

### Commissaire Barrot / Pensée de la semaine / Guantanamo (28 janvier)

Le Commissaire européen chargé de la Justice, de la Sécurité et de la Liberté met en ligne, chaque mercredi, sa « [Pensée de la semaine](#) ». Il y délivre, face à la caméra, un message aux médias et aux citoyens européens sur des thèmes d'actualité européenne en matière de justice, de liberté et de sécurité. (GC)

### Calendrier de l'UE / Internet / Lancement (30 janvier)

La Commission européenne a lancé, le 30 janvier dernier, le « [Calendrier de l'Union européenne](#) ». Cet outil, consultable via Internet, permet de connaître l'ordre du jour et les activités des différentes institutions de l'UE ainsi que d'accéder à diverses facilités interactives. (EK)

## RENCONTRES EUROPEENNES A BRUXELLES

### Vendredi 20 mars 2009 : Comment l'Union européenne adopte-t-elle ses textes ? Le processus décisionnel à Bruxelles

La Commission européenne, le Parlement européen et le Conseil de l'Union européenne interviennent dans les processus décisionnels de l'UE. Il est souvent difficile de suivre le cheminement d'adoption de certains textes. Lors de cette journée, des intervenants des institutions européennes vous livreront les « secrets » de ces procédures. De manière concrète et pratique, ils vous exposeront les fonctionnements internes de leurs institutions. Cette journée permettra aux avocats et praticiens du droit d'affiner leurs connaissances des processus décisionnels à Bruxelles afin de représenter au mieux les intérêts de leurs clients par une intervention adéquate auprès des institutions. Ce sera également l'occasion de découvrir les futurs changements institutionnels liés au renouvellement du Parlement européen et de la Commission européenne.

[Programme avec mention des intervenants](#)



Toutes les informations sur notre site : [www.dbfbruxelles.eu](http://www.dbfbruxelles.eu)

**Développement rural / Règlement et orientations stratégiques / Publication (31 janvier)**

Le [règlement 74/2009/CE](#) portant modification du règlement 1698/2005/CE concernant le soutien au développement rural par le Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader) a été publié, le 31 janvier dernier, au Journal officiel de l'Union européenne. Cette publication s'est accompagnée le même jour, de celle de la [décision 2009/61/CE](#) modifiant la décision 2006/144/CE relative aux orientations stratégiques de la Communauté pour le développement rural (période de programmation 2007-2013). (CV)

**Indications géographiques protégées / Huîtres Marennes Oléron / Règlement (2 février)**



La Commission européenne a adopté, le 2 février dernier, un [règlement 98/2009](#) enregistrant, dans la liste des indications géographiques protégées (IGP), les « Huîtres Marennes Oléron ». (EK)

[Haut de page](#)

**Aides d'Etat / France / Modification du dispositif de refinancement des banques / Autorisation (28 janvier)**

La Commission européenne a autorisé, le 28 janvier dernier, la modification du régime français de renforcement des fonds propres des établissements de crédit, qui avait été approuvé en décembre 2008 par la Commission (cf. *L'Europe en Bref* n°508). Cette modification concerne en particulier la possibilité pour les banques d'utiliser des actions de préférence plutôt que des titres de dettes subordonnés (TSS), en vue de leur recapitalisation par l'Etat. Les banques pourront également convertir les TSS déjà émis en actions de préférence. En outre, ont également été approuvées, d'une part, l'augmentation du budget de la deuxième tranche de recapitalisation de 10,5 à 11 milliards d'euros, et, d'autre part, la prolongation de la durée du régime jusqu'au 31 août 2009. (CV)

**Aides d'Etat / France / Nouvelles technologies / Autorisation (28 janvier)**

La Commission européenne a autorisé, le 28 janvier dernier, l'octroi par la France d'un [soutien financier](#) de 457 millions d'euros au programme de recherche et développement intitulé « Nano2012 ». Ce programme, coordonné par le groupe STMicroelectronics, vise à développer de nouvelles technologies pour la conception et la production des prochaines générations de circuits intégrés. L'aide d'Etat répond à une défaillance du marché et n'aura, par ailleurs, qu'un impact limité sur la concurrence. (RD)

**Aides d'Etat / France / Soutien aux produits verts / Autorisation (3 février)**

La Commission européenne a autorisé, le 3 février dernier, le [régime français](#) qui offre des prêts à taux réduits aux entreprises investissant dans des produits spécialement respectueux de l'environnement. Cette aide vise à soulager les entreprises qui rencontrent des problèmes de financement en raison du resserrement du crédit, tout en facilitant les investissements dans les produits apportant un bénéfice environnemental. Grâce à ce régime, les pouvoirs publics peuvent accorder jusqu'au 31 décembre 2010 des prêts bonifiés pour une durée de deux ans maximum. Cependant, la réduction du taux d'intérêt ne peut excéder 50% pour les PME et 25% pour les grandes entreprises par rapport au taux de référence. Le régime ne s'applique qu'aux entreprises qui n'étaient pas en difficulté au 1<sup>er</sup> juillet 2008. Son budget est d'environ 500 millions d'euros. (RD)

**Entente et abus de position dominante / Slovaquie / Avis motivé (2 février)**

La Commission européenne a adressé à la Slovaquie, le 2 février dernier, un [avis motivé](#) l'enjoignant de modifier sa législation en matière de concurrence. Selon elle, l'autorité slovaque chargée de la concurrence ne dispose pas de pouvoirs suffisants pour faire appliquer les règles communautaires interdisant les ententes et les abus de position dominante (articles 81 et 82 CE) dans les secteurs des communications électroniques, de l'énergie et de la poste. Si la Slovaquie ne se met pas en conformité avec le droit communautaire dans un délai de deux mois à compter de la réception de l'avis motivé, la Commission pourra décider de saisir la Cour de justice des Communautés européennes. (RD)

**Entente / Fabricants de câbles électriques / Inspections surprises (3 février)**

La Commission européenne a confirmé, le 3 février dernier, avoir effectué des [inspections surprises](#) entre le 28 et le 30 janvier dans les locaux de plusieurs entreprises fabriquant des câbles électriques sous-marins à haute tension. Elle suspecte ces entreprises, qu'elle ne nomme pas, d'avoir enfreint les règles de

\* Cette brève fera l'objet d'un développement détaillé dans le prochain *Observateur de Bruxelles*.

concurrence interdisant les pratiques restrictives comme la fixation de prix. La Commission rappelle qu'il s'agit d'une étape préliminaire dans une enquête, qui ne préjuge pas de la culpabilité des entreprises. (RD)

#### **Notification préalable de l'opération de concentration Crédit Mutuel / Cofidis (21 janvier)**

La Commission européenne a reçu notification, le 21 janvier dernier, d'un projet de concentration par lequel l'entreprise Banque Fédérative du Crédit Mutuel S.A. (France) souhaite acquérir le contrôle de l'ensemble de Cofidis Participations S.A. (France) par achat d'actions. Le Crédit Mutuel est actif dans le secteur des produits et services en rapport avec les secteurs de la banque et de l'assurance, essentiellement en France. Cofidis est actif dans le domaine des produits et services en rapport avec le crédit à la consommation, en France et à l'étranger. Les tiers intéressés sont invités à présenter leurs observations éventuelles sur ce projet, avant le 9 février 2009, soit par télécopie au 00 32 2 296 43 01 ou 296 72 44, soit par courrier, sous la référence COMP/M.5432 - Crédit Mutuel/Cofidis, à l'adresse suivante : Commission européenne, Direction générale de la concurrence, Greffe des concentrations, J-70, B-1049 Bruxelles. (CV)

[Haut de page](#)

## **CONSOMMATION**

#### **Huile d'olive / Origine / Etiquetage / Indication obligatoire / Règlement (4 février)**

Le Conseil de l'Union européenne a adopté, le 4 février dernier, un règlement qui rend obligatoire l'indication, sur l'étiquette, de l'origine de l'huile d'olive vierge et extra-vierge. Ce règlement, qui a pour but la protection du consommateur, entrera en application le 1<sup>er</sup> juillet prochain. (GC)

#### **Multipropriété en temps partagé / Directive / Publication (3 février)**

La [directive 2008/122/CE](#) relative à la protection des consommateurs en ce qui concerne certains aspects des contrats d'utilisation de biens à temps partagé, des contrats de produits de vacances à long terme et des contrats de revente et d'échanges a été publiée, le 3 février dernier, au Journal officiel de l'Union européenne. Cette directive entrera en vigueur le 23 février prochain. (GC)

[Haut de page](#)

## **DOUANES**

#### **Système d'information automatisé des douanes / Initiative française / Publication (5 février)**

Le texte « [Initiative de la République française](#) en vue de l'adoption de la décision du Conseil sur l'emploi de l'informatique dans le domaine des douanes » a été publié, le 5 février dernier, au Journal officiel de l'Union européenne. Il vise la création et le maintien par les Etats membres d'un système d'information automatisé commun qui réponde aux besoins actuels des douanes européennes. (CV)

[Haut de page](#)

## **ENVIRONNEMENT**

#### **Ecoconception / Décodeurs numériques simples / Règlement (4 février)**

La Commission européenne a adopté, le 4 février dernier, le [règlement 107/2009/CE](#) définissant les exigences d'écoconception des décodeurs numériques simples. Ce règlement est pris en application de la [directive 2005/32/CE](#) établissant un cadre pour la fixation d'exigences en matière d'écoconception applicables aux produits consommateurs d'énergie. (EK)

[Haut de page](#)

## **INSTITUTIONS**

#### **Cour de justice / Règlement de procédure / Modifications / Publication (28 janvier)**

Les [modifications](#) du règlement de procédure de la Cour de justice des Communautés européennes, du Tribunal de première instance des Communautés européennes et du Tribunal de la fonction publique de l'Union européenne, relatives à l'élection du président de ces juridictions, ont été publiées, le 28 janvier dernier, au Journal officiel de l'Union européenne. (EK)

#### **Tribunal de la fonction publique / Comité / Décision / Publication (28 janvier)**

La [décision](#) du Conseil de l'Union européenne portant nomination des membres du comité prévu par le protocole sur le statut de la Cour de justice des Communautés européennes, a été publiée, le 28 janvier

\* Cette brève fera l'objet d'un développement détaillé dans le prochain *Observateur de Bruxelles*.

dernier, au Journal officiel de l'Union européenne. Ce comité, composé de sept personnalités choisies parmi d'anciens membres de la Cour de justice et du Tribunal de première instance et de juristes possédant des compétences notoires, donne un avis sur l'adéquation des candidats à l'exercice des fonctions de juge du Tribunal de la fonction publique. (EK)

[Haut de page](#)

## MARCHE INTERIEUR

### **Blanchiment / Directive / Manquement / Transposition / France (29 janvier)**

La Commission européenne a décidé, le 29 janvier dernier, de saisir la Cour de justice des Communautés européennes d'un recours en manquement contre la France. Elle reproche à la France de ne pas avoir mis en œuvre la [troisième directive anti-blanchiment](#). L'ordonnance, qui transpose en France cette directive, a été adoptée le lendemain de la saisine de la Cour. L'[ordonnance n°2009-104](#) du 30 janvier 2009, relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme, prévoit notamment que les déclarations prévues s'effectuent par l'intermédiaire du Bâtonnier. (EK)

### **Laboratoires d'analyse biologique / Manquement / France (29 janvier)**

La Commission européenne a décidé, le 29 janvier dernier, de saisir la Cour de justice des Communautés européennes d'un recours en manquement contre la France. Elle reproche à la législation française d'être contraire à la liberté d'établissement en ce qu'elle limite à un quart au maximum les parts sociales d'une société exploitant des laboratoires de biologie médicale pouvant être détenues par un non-biologiste et qu'elle interdit à une personne physique ou morale de détenir des participations dans plus de deux sociétés constituées en vue d'exploiter en commun un ou plusieurs laboratoires d'analyses de biologie médicale. La Commission considère que l'objectif de protection de la santé publique visé par la législation française peut être atteint de manière moins restrictive. (EK)

### **Lutte contre la fraude fiscale / Propositions de directive (2 février)\***

La Commission européenne a adopté, le 2 février dernier, deux propositions de directive visant à mieux lutter contre la fraude fiscale. La première [proposition](#) concerne l'assistance mutuelle en matière de recouvrement des créances relatives aux taxes, impôts, droits et autres mesures. Parmi les mesures proposées pour faciliter les recouvrements transfrontaliers de taxes, impôts, cotisations sociales et de certains droits d'origine communautaire, figurent la mise en place d'un système obligatoire d'échange d'informations et la participation d'un fonctionnaire d'un Etat membre à une enquête administrative menée dans un autre Etat membres. La seconde [proposition](#) relative à la coopération administrative dans le domaine fiscal prévoit notamment d'abolir le secret bancaire dans les relations entre les autorités fiscales des Etats membres. (EK)

[Haut de page](#)

## PROFESSION

### **Qualifications professionnelles / Niveau minimal requis / Arrêt de la Cour (29 janvier)\***

La Cour de justice des Communautés européennes a jugé, le 29 janvier dernier, que l'homologation par un Etat membre d'un titre de formation délivré dans un autre Etat membre ne constitue pas un diplôme donnant accès à une profession réglementée dans ce dernier Etat membre (*Consiglio Nazionale degli Ingegneri*, [aff. C-311/06](#)). Si en application de la directive 89/48/CE sur les diplômes d'enseignement supérieur, les Etats membres doivent tenir compte des qualifications acquises dans un autre Etat membre, les Etats membres restent compétents pour déterminer le niveau minimal de qualification nécessaire afin de garantir la qualité des prestations professionnelles sur leur territoire. (RD)

[Haut de page](#)

## RECHERCHE

### **Espace européen de la recherche / Conclusions du Conseil / Publication (31 janvier)**

Les [conclusions](#) du Conseil de l'Union européenne sur la définition d'une « Vision 2020 pour l'Espace européen de la recherche » ont été publiées, le 31 janvier dernier, au Journal officiel de l'Union européenne. (EK)

[Haut de page](#)

\* Cette brève fera l'objet d'un développement détaillé dans le prochain *Observateur de Bruxelles*.

**Fonds structurels / Contrôle des dépenses / Rapport (3 février)**

La Commission européenne a adopté, le 3 février dernier, un rapport dans lequel elle annonce avoir récupéré 1,5 milliard d'euros qui ont bénéficié à des projets financés par les Fonds structurels et pour lesquels des audits ont détecté des erreurs. Ce rapport s'inscrit dans la mise en œuvre du [plan d'action pour renforcer la surveillance de la Commission dans le contexte de la gestion partagée des actions structurelles](#), adopté au mois de février 2008. (EK)

[Haut de page](#)

**Essais cliniques pédiatriques / Base de données / Lignes directrices (4 février)**

La Commission européenne a publié, le 4 février dernier, des [lignes directrices](#) sur les informations concernant les essais cliniques pédiatriques à introduire dans la base de données de l'Union européenne sur les essais cliniques (EudraCT) et sur les informations à publier par l'Agence européenne des médicaments (EMA) conformément à l'article 41 du [règlement 1901/2006/CE](#). (EK)

[Haut de page](#)

**Relations industrielles / Crise / Dialogue social / Rapport (3 février)**

La Commission européenne a publié, le 3 février dernier, son « [Rapport](#) sur les relations industrielles en 2008 ». L'objectif de ce texte est de démontrer qu'une bonne gestion des relations industrielles peut permettre d'atteindre les objectifs de Lisbonne tenant à la création d'emplois de meilleure qualité, à la réforme du marché du travail et à la mobilisation des différents acteurs sociaux. L'accent est particulièrement mis sur le fait que la qualité des relations entre travailleurs et employeurs est un élément essentiel de la gestion des mutations économiques au sein de l'Union européenne. (CV)

[Haut de page](#)

**Transport et électricité / France / Prêt de la BEI (30 janvier)**

La Banque européenne d'investissement (BEI) a annoncé, le 30 janvier dernier, qu'elle allait financer à hauteur de 400 millions d'euros le programme d'investissement de RTE, qui est le gestionnaire du réseau de transport d'électricité français, afin de renforcer et développer le réseau sur la période 2009-2012. Le programme d'investissement total de RTE devrait s'élever à 5 milliards d'euros. Ce prêt s'inscrit dans la politique énergétique de la BEI qui vise à soutenir la sûreté et la diversification des sources d'approvisionnement de l'Union européenne, ainsi que le développement des énergies renouvelables et des projets favorisant les économies d'énergie. (RD)

[Haut de page](#)

**Infraction à la législation communautaire / Contrôle par l'Etat du port / Avis motivé (29 janvier)**

La Commission européenne a envoyé, le 29 janvier dernier, un [avis motivé](#) à la France pour transposition insatisfaisante de la [directive](#) 95/21/CE relative au contrôle par l'Etat du port. Cette législation établit des critères communs pour le contrôle des navires et harmonise les procédures relatives à l'inspection et à l'immobilisation des bateaux. La Commission s'est basée sur les conclusions de [l'Agence européenne de sécurité maritime \(AESM\)](#) qui a relevé des manquements à l'obligation d'appliquer des sanctions en cas d'infraction aux mesures nationales de mise en œuvre des règles européennes. La France a

\* Cette brève fera l'objet d'un développement détaillé dans le prochain *Observateur de Bruxelles*.

désormais deux mois pour modifier sa législation. A défaut, la Commission pourra saisir la Cour de justice des Communautés européennes. (RD)

### **Secteur routier / Infractions aux règles « sociales » / Proposition de directive (30 janvier)\***

La Commission européenne a adopté, le 30 janvier dernier, une [proposition de directive](#) établissant trois catégories d'infractions aux règles dites « sociales » dans le secteur du transport routier. Le but est d'harmoniser ces règles, qui concernent notamment le temps de repos et de travail des chauffeurs professionnels, et d'assurer le même niveau de protection dans les différents pays de l'Union européenne. Ainsi la proposition de directive met en place trois types d'infractions classées en fonction de leur gravité et de leur impact sur la sécurité routière. Cette harmonisation des règles permettra de rétablir une concurrence juste et loyale entre les entreprises du secteur. (RD)

[Haut de page](#)



# **Les appels d'offres**

**Supplément de L'Europe en Bref n°513**

Les appels d'offres repris ci-dessous ont été sélectionnés par la Délégalion des Barreaux de France parmi les appels d'offres publiés au Journal officiel de l'Union européenne série S.

Il est possible de consulter en amont, avant la publication des appels d'offres, les programmes d'aide extérieure financés par la Commission européenne sur le site de la Représentation permanente de la France à Bruxelles : <http://www.rpfrance.org/cec/homecec.htm>.

Votre inscription gratuite vous permettra de consulter ces futurs appels d'offres avant leur publication.

### **Communauté d'agglomération du Beauvaisis / Etudes de faisabilité et service de conseil (5 février)**

La communauté d'agglomération du Beauvaisis a publié, le 5 février dernier, un avis de marché ayant pour objet la réalisation d'une étude de faisabilité et la prestation de services de conseil (*réf. 2009/S 24-034805, JOUE S 24, du 5 février 2009*). Il s'agit d'assister la communauté dans la conduite d'une procédure de contrat de partenariat public/privé ou de délégation de service public pour la construction et l'exploitation d'un Palais des Congrès sur son territoire. Il faudra notamment assurer une assistance technique et juridique dans la passation de la procédure jusqu'à la contractualisation avec le futur partenaire. La période d'exécution du marché est comprise entre le 6 avril 2009 et le 31 mars 2010. **La date limite de réception des offres est fixée au 16 mars 2009 (12h00).**

### **Conseil général du Haut-Rhin / Services de conseils et de représentation juridiques (5 février)**

Le Conseil général du Haut-Rhin a publié, le 5 février dernier, un avis de marché ayant pour objet la prestation de services et de représentation juridiques (*réf. 2009/S 24-034763, JOUE S 24, du 5 février 2009*). Il s'agit de fournir au Conseil général une assistance juridique pour l'opération relative à la liaison routière « Altkirch - Mulhouse - Burnhaupt-le-Bas ». **La date limite de réception des offres est fixée au 3 mars 2009 (11h00).**

### **Habitat du Gard / Services juridiques / Commissaire aux comptes (29 janvier)**

L'Habitat du Gard a publié, le 29 janvier dernier, un avis de marché ayant pour objet le recrutement de commissaires aux comptes (*réf. 2009/S 19-027140, JOUE S 19, du 29 janvier 2009*). Cet organisme de droit public cherche un commissaire aux comptes titulaire et un commissaire aux comptes suppléant. Le marché est d'une durée de 6 ans (exercices comptables 2010 à 2015). **La date limite de réception des offres est fixée au 23 mars 2009 (11h00).**

[Haut de page](#)

\* Cette brève fera l'objet d'un développement détaillé dans le prochain *Observateur de Bruxelles*.



**Journal  
de  
droit européen**  
Acquérir le réflexe européen

- ▶ pour votre pratique quotidienne
- ▶ dans toutes les branches du droit

Paul Nihoul, rédacteur en chef

www.larcier.com



## NOS PROCHAINES MANIFESTATIONS

### Rencontres européennes :

Le vendredi 20 mars 2009 :

Comment l'Union européenne adopte-t-elle ses textes ? Le processus décisionnel à Bruxelles

### Entretiens communautaires :

Le vendredi 24 avril 2009 :

Droit pénal européen

Le vendredi 12 juin 2009 :

Droit européen de l'environnement

Le vendredi 9 octobre 2009 :

Droit européen de la consommation

Le vendredi 20 novembre 2009 :

Droit communautaire de la concurrence

[Haut de page](#)



Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir utiliser notre adresse « .eu » et non plus « .com » pour une meilleure gestion de nos e-mails.

## Recevoir gratuitement L'Europe en Bref

Merci de nous faire parvenir vos coordonnées électroniques à l'adresse suivante : [valerie.haupt@dbfbruxelles.eu](mailto:valerie.haupt@dbfbruxelles.eu).

« L'Europe en Bref » est aussi disponible en allemand et en espagnol. Ces versions sont adaptées à l'actualité communautaire et nationale de ces pays. Vous pouvez les obtenir sur simple demande auprès du DeutscherAnwaltverein ([bruessel@anwaltverein.de](mailto:bruessel@anwaltverein.de)) et du Consejo General de la Abogacía española ([bruselas@cgae.es](mailto:bruselas@cgae.es)).

## S'abonner à L'Observateur de Bruxelles

Pour plus d'informations sur l'actualité européenne, nous vous invitons à vous abonner à notre revue trimestrielle « L'Observateur de Bruxelles ».

(80 euros HTVA) : <http://www.dbfbruxelles.eu/observateur.html>

**Dernier numéro de L'Observateur de Bruxelles n°75 : contactez-nous !**  
**Dossier spécial : Le droit européen des sociétés**

## Equipe rédactionnelle :

Dominique **VOILLEMOT**, Président, Hélène **BIAIS**, Avocate au Barreau de Paris établie à Bruxelles, Géraldine **CAVAILLÉ** et Charlotte **VARIN**, Avocates au Barreau de Paris, Emmanuel **KATRAKIS**, Juriste et Romain **DARRIERE**, Elève-avocat.

## Conception :

Valérie **HAUPERT**, Secrétaire.



# L'Observateur de Bruxelles

N° 75  
LA REVUE DE LA DELEGATION DES BARREAUX DE FRANCE

**Editorial**  
| Jean-Michel Darrieu, Avocat au Barreau de Paris,  
Président du Comité "Droit des sociétés" du CCFE |

**DOSSIER SPECIAL**

**LE DROIT EUROPEEN DES SOCIETES**

SBA – Un Small Business Act pour l'Europe  
| Michael Wersdorfer, Chef d'Unité, DG Entreprises et Industrie,  
Unité Développement de la Pratique des PME,  
Commission européenne |

La Société Privée européenne  
| Lubov Klaus Heber, Coprésidente européenne,  
Parlement européen |

L'implication des salariés dans les sociétés en droit communautaire  
| Joel Grange, Avocat au Barreau de Paris |

**POINTS SUR...**

Une proposition de directive visant l'harmonisation et le renforcement  
des droits des consommateurs européens  
| Magdalena Kamená, Commissaire en charge de la Protection  
des consommateurs, Commission européenne |

Un nouveau règlement destiné à faciliter le recouvrement  
des obligations financières au sein de l'Union  
| Marie Salard, Conseiller Juridico, Représentation permanente  
de la France auprès de l'Union européenne |

L'influence du droit européen des contrats sur la réforme actuelle  
du droit des contrats en France  
| Marc Fréte, Avocat au Barreau de Paris, Expert français auprès  
du Comité « Droit européen des contrats » du CCFE |

| Florian Lager, Juriste - Doctorant, chargé d'enseignement  
Université Paris 1 |

**L'ACTUALITE DU DROIT COMMUNAUTAIRE**

**DBF**  
Délegation des Barreaux de France

TRIMESTRIEL D'INFORMATIONS EUROPEENNES - JANVIER 2009 - WWW.DBFBRUXELLES.EU



# Journal de droit Européen

► pour votre pratique quotidienne  
► dans toutes les branches du droit

Paul NIHOUL, rédacteur en chef

**L'outil incontournable**

**Chaque mois le journal de droit européen vous offre :**

- un contenu accessible en un coup d'œil pour une utilisation ciblée
- une étude de qualité concernant les grandes matières communautaires
- des commentaires pratiques sur l'actualité législative et jurisprudentielle
- des chroniques éclairantes, nombreuses et systématiques
- la jurisprudence essentielle
- l'annonce des événements clés de la vie européenne : colloques, conférences, publications, communiqués
- un graphisme moderne pour une consultation rapide et agréable

Abonnement 2008 : 148,00 euros  
Mensuel (excepté juillet et août)  
320 pages par an  
ISBN 978-2-8044-2855-6

Demandez un exemplaire gratuit de la revue.

Rédacteur en chef : P. NIHOUL  
Secrétaire général : O. DE SCHUTTER  
Secrétaires de la rédaction : L. DEFALQUE, S. MAHEU, B. RAEVENS et A.-C. SIMON  
Secrétaires adjoints : J. DE BEYS, L. CULOT, N. HACHEZ, V. VAN DEN ACKER et Chr. VERDURE  
Comité : P. DELSAUX, C. FLAESCH-MOUGIN, L. GORMLEY, Chr. KADDOUS, G. de KERCHOVE, Ph. LAMBRÉCHT, K. LENAERTS, Ph. MARCHANDISE, Ph. PUEL, Chr. SCHURMANS, Fr. TULKENS et S. van DROOGHENBROECK

Rue des Minimes 39 | 1000 Bruxelles  
☎ + 32-(0)2-548 07 11 | ✉ + 32-(0)10-48 26 19  
🌐 + 32-(0)10-48 27 50 | [www.larcier.com](http://www.larcier.com)

**larcier**

**Bulletin d'inscription à l'Observateur  
de Bruxelles (cliquer ici)**